

COMMUNE de JANVILLE-EN- BEAUCE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 13 AVRIL 2023

COMPTE RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 13 avril 2023 à 20 h 30, sous la présidence de M. Stéphane MAGUET, maire.

Etaient absents : Mmes et MM. Yvette LIONNET- BADINIER (pouvoir à Isabelle CHENU), Daniel HUCHET (pouvoir à François MALON), JEANSON Patricia, Brigitte FLEUREAU (pouvoir à Séverine BLANCHARD), SALAÛN Marie-Françoise (pouvoir à Stéphane MAGUET).

Secrétaire de séance : Mme Séverine BLANCHARD.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Sabrina VANNEAU, conseillère municipale. Il présente sa remplaçante, Madame Sabine BELLANGER.

POINTS SUPPLÉMENTAIRES À L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil municipal donne son accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

-budget du service des eaux : modifications de montants,

-Convention de participation financière entre le Département d'Eure-et-Loir, la Communauté de Communes Cœur de Beauce, les Communes de Janville-en-Beauce, de Toury et de Poinville relative au financement des opérations routières dans le cadre de la réalisation de la déviation :

- . retrait de la délibération n°2023-03-10 du 24 mars 2023,
- . adoption de la convention.

FINANCES

Budget principal

Compte administratif 2022

Ce compte est présenté sous la présidence de François MALON, article par article :

♦ en fonctionnement :

- les dépenses réalisées s'élèvent à 1 715 067,10 €
- les recettes à 2 799 047,47 €

pour des prévisions en dépenses et recettes de 2 703 352,36 €.

♦ en investissement :

- les recettes réalisées s'élèvent à 380 890,37€
 - et les dépenses à 838 080,88 €
- pour des prévisions en dépenses et recettes de 2 132 872,73 €.

Ce compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 083 980,37 € et un déficit d'investissement de 457 190,51 €.

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, approuve ce compte administratif à l'unanimité.

Compte de gestion 2022 du Receveur Municipal

Monsieur le Maire précise que ce compte est établi en concordance avec notre compte administratif. Il est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement au budget primitif 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constatant des restes à réaliser en dépenses à 40 000 € et en recettes à 0 et que le compte administratif fait apparaître :

- ♦ un excédent de fonctionnement de..... 1 083 980,37 €
- ♦ un déficit d'investissement de..... 457 190,51 €

- décide d'affecter pour le budget primitif 2023 le résultat de fonctionnement comme suit :

- ♦ Section d'investissement (compte 1068 R)..... 497 190,51 €
- ♦ Le solde est affecté en report à nouveau 586 789,86 € (compte 002 R).

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état n°1259 indiquant les taux des taxes (taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie et taxe d'habitation) de la Commune, soit pour l'année 2023 :

Taxes	Taux d'imposition
foncière bâtie	40,02
foncière non bâtie	24,67
habitation	11,29

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2023 présentés dans le tableau ci-dessus.

Budget 2023

Le conseil municipal, à la majorité (24 voix pour, 2 abstentions), vote, par chapitre, le budget primitif 2023, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

- 2 767 368,86 € pour la section de fonctionnement
- et à 4 251 490,51 € pour la section d'investissement.

BUDGET SERVICE DES EAUX – MODIFICATIONS DE MONTANTS

À la suite d'une demande de la part de la Trésorerie pour effectuer des écritures spécifiques au budget du service des eaux en 2023, Monsieur le Maire explique les montants à modifier à ce budget voté lors du conseil municipal du 23 mars dernier.

BUDGET PREVISIONNEL				
	AU 24/3/2023		AU 13/4/2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte 021 Virement de la section de fonctionnement		16 267,93		12 767,93
Compte 023 virement à la section d'investissement	16 267,93		12 767,93	
Compte 6815 Dotations aux provisions pour risques et charges	0		3 500,00	
Compte 1641 Emprunts en euros		28 349,74		31 849,74

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des montants présentés pour le budget du service des eaux 2023.

DÉVIATION RD 927 – CONVENTION FINANCIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention qui a été approuvée lors de la séance du 24 mars 2023 pour les travaux relatifs à la déviation de Janville – Le Puiset (tranche 1 – phase 2 et la tranche 2) avec toutefois la remarque suivante « le linéaire du déclassement de la RD 927, soit du carrefour RD 354/8 rue de la Madeleine au milieu de la mitoyenneté avec le Puiset, sera à revoir ».

Après renseignements pris auprès du conseil départemental, le linéaire du déclassement de la RD 927, soit du carrefour RD 354/8 rue de la Madeleine au milieu de la mitoyenneté avec le Puiset est juste.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande le retrait de la délibération n°2023-03-10 du 24 mars 2023 relative à ladite convention et demande que la convention telle que présentée soit adoptée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le retrait de la délibération n°2023-03-10 du 24 mars 2023,
- approuve la présente convention telle que présentée,
- et autorise Monsieur le Maire à la signer.



 MAIRIE DE JANVILLE-EN-RAUCE
 Stéphane MAGUET